

# Le danger des vieux manuels

Réf : Article sur le Magistère de l'Église

Auteur : Abbé Angelo Citati (Fraternité Sacerdotale Saint Pie X)

Site du district d'Italie de ladite Fraternité

Date : 25 décembre 2017

La charité d'un bon ami nous a fait connaître l'article auquel nous nous référons, lequel éveilla en nous un intérêt qui s'est dilué à mesure qu'avancait la lecture.

L'article en question appartient à un prêtre de la FSSPX, édité sur le site officiel italien de la Fraternité, et par conséquent, nous comprenons avec l'accord et l'approbation de la ladite Fraternité ; il est divisé en cinq points et, dans le dernier paragraphe du cinquième point, c'est-à-dire comme conclusion, il pose en principe la charité qui doit régir les discussions théologiques. Cette intention de l'auteur est très certaine et très louable et, essayant d'y correspondre, nous nous permettrons quelques commentaires. Sans doute la rédaction de cet article a exigé quelque effort de la part de son auteur, même comme cela, il part d'une distinction mal appliquée, il fait des affirmations insuffisamment prouvées ou contraires à la réalité historique que racontèrent les témoins contemporains des faits, il affirme et défend le principe de non-contradiction pour se contredire plus avant, il cite des auteurs en défense de ses arguments qui réfutent ces mêmes arguments dans leurs œuvres.

Nous allons essayer de montrer ce que nous disons.

L'article part de l'insertion dans les *Acta Apostolicæ Sedis* d'une lettre de François adressée aux évêques de la région de Buenos Aires en Argentine soutenant de manière définitive ce qu'il a enseigné dans son document « *Amoris Lætitia* » au sujet de la possibilité de donner la communion à des gens auxquels, auparavant, l'Église la refusait. Mis en présence d'un enseignement officiel, d'un acte du Magistère, contraire aux enseignements antérieurs de l'Église, l'auteur tente d'expliquer la vraie notion du Magistère et sa nécessité, et il indique deux erreurs contraires selon son sentiment. Pour justifier sa solution, « intermédiaire entre deux erreurs », il cite le Père Réginald Garrigou-Lagrange dans son livre « *Les trois âges de la vie intérieure* » et affirme : « La Vérité se trouve toujours entre deux extrêmes ».

### *Ad Primum :*

Le Père Garrigou-Lagrange connaissait trop bien la philosophie pour se tromper si basiquement. La citation de son livre « Les trois âges de la vie intérieure » est bien celle indiquée par l'auteur de l'article mais elle ne se réfère pas à la vérité qui correspond à la nature de quelque chose mais à la vérité d'une attitude morale par laquelle l'homme s'oppose bien ou mal au désordre causé par le péché. Voici la citation complète du Père Garrigou-Lagrange :

« Chapitre II : Le naturalisme pratique et la mortification selon l'Évangile

Après avoir donné une idée générale de l'âge spirituel des commençants, il faut parler du principal travail qui s'impose à eux pour éviter de retomber dans le péché. (...) Tout d'abord, il convient de noter ici deux tendances extrêmes et erronées, d'une part le naturalisme pratique très fréquent, dans lequel tombèrent les quiétistes, d'autre part la superbe austérité janséniste qui ne vient pas de l'amour de Dieu. La vérité s'élève comme un sommet au milieu de ces deux extrêmes, qui représentent les déviations contraires de l'erreur. » (Œuvre citée, édition du Cerf, Paris, 1938, p. 376 in capite).

La Vérité par rapport au Magistère correspond à la nature dudit Magistère, avec les limites et l'extension que lui a données Notre-Seigneur Jésus-Christ et que l'Église, elle-même, a expliquées, et elle ne correspond certes pas à l'attitude morale avec laquelle les sujets passifs du Magistère veulent le voir.

Prenons un exemple similaire. Si nous parlions de la Royauté propre de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la vérité ne serait pas entre deux extrêmes, un qui l'exalterait jusqu'à l'infini, et l'autre qui la rabaisserait et la restreindrait. La Royauté propre de Notre-Seigneur, justement, n'a pas de limites et elle est infinie, et il serait erroné de la rabaisser si peu que ce soit ; la Royauté qu'Il a par sa nature divine le fait nécessairement régner sur tout ce qui n'est pas Dieu, par droit propre, puisque uni à sa nature humaine, Il est, nécessairement, la Tête de l'humanité par la prérogative d'être en même temps Personne Divine, et par conquête, en raison de ses mérites infinis.

Ainsi donc la vérité n'est pas toujours, comme le dit l'auteur de l'article un moyen terme entre deux erreurs extrêmes.

L'article étant appuyé sur une distinction fautive, tout son contenu vacille.

### *Ad secundum :*

La première erreur, à l'extrême droite de la solution de l'auteur, serait celle de la solution Sédévacantiste, avec ses explications variées, qui irait contre le « sens ecclésial ». Ici, l'auteur cite le Pape Pie XII enseignant que le Magistère dans l'Église est la Règle prochaine de la Foi.

Il est clair que le Magistère est la Règle prochaine de la Foi, mais de là, l'auteur en

tire deux affirmations qui ne s'ensuivent pas nécessairement :

- La Sainte Église ne pourrait subsister un temps trop long sans un Pape régnant ;
- Elle ne pourrait pas non plus subsister sans le Magistère (exercé « in actu », en acte).

La vacance possible du Saint Siègle n'a pas eu de définition de limite de temps en aucun document officiel de la Sainte Église et, de fait, durant le schisme d'Occident lors duquel il y eut trois Papes simultanés (auxquels fit renoncer le Conclave définitif qui élut un quatrième Pape que reconnut l'Église universelle) ; la vacance (l'incertitude concernant le Pape) dura plus de quarante ans. La Tête réelle de la Sainte Église, laquelle lui donne vigueur, est Notre-Seigneur Jésus-Christ et non son vicaire, et cette Tête jamais ne fait défection ni ne le fera.

Le Magistère ne se limite pas aux enseignements actuels d'un Pape déterminé. L'auteur se réfère au Magistère comme à quelque chose de constitutif de la Sainte Église et cela est correct, mais il l'applique au Magistère d'un sujet concret, qui en tant que tel n'est pas constitutif de la Sainte Église. Je m'explique, la papauté est de Pierre et Pierre se perpétue comme vicaire en ses successeurs, de sorte que l'enseignement n'est pas restreint au Pape contemporain (in actu) mais à tout ce qui est enseigné depuis toujours. Ce qui est la source plus que suffisante pour discerner la vérité de l'erreur par rapport à la doctrine, au moins suffisant jusqu'à ce qu'il y ait un vrai Pape dans l'Église.

Dans le deuxième point, quatrième paragraphe, l'auteur fait une affirmation qu'il niera plus avant (troisième point, cinquième et sixième paragraphes)

#### La première affirmation (Deuxième point, quatrième paragraphe)

« ... car ce n'est pas nous qui pouvons déterminer a priori, sur la base d'une thèse toute faite, quelle est l'autorité d'un texte promulgué par le Pape, mais c'est le Pape lui-même qui manifeste son intention (sa *mens*, selon le terme consacré) et c'est à nous qu'il convient de la recevoir comme telle. »

#### Sa contradiction (Troisième point, cinquième et sixième paragraphes)

« Il s'ensuit que si on lui propose de croire, quand bien même (en théorie) au nom de l'autorité magistérielle, à une proposition qui est en contradiction logique avec une proposition déjà enseignée par le Magistère (...) le catholique non seulement n'est pas tenu d'adhérer à une telle proposition, mais est tenu en bonne conscience, dans la mesure où il connaît et constate la contradiction, de la refuser, quelle que soit l'autorité qui la lui propose : qu'il s'agisse de son curé, de son Évêque, du Pape. (...) Et ce faisant, il ne commet aucune erreur contre la doctrine catholique (comme c'est le cas normalement quand on s'oppose au Magistère authentique), car au sens strict, ces propositions ne peuvent pas s'accompagner du caractère contraignant lié à l'autorité magistérielle (bien qu'elles s'inscrivent dans le cadre de l'exercice de cette autorité de la part de son légitime détenteur), dans la mesure où le Magistère, qui les a déjà condamnées, ne peut pas se

contredire. »

L'auteur distingue de cette manière :

Si le Magistère :

- enseigne la doctrine de toujours = il oblige

- la contredit = il n'oblige pas

Nous distinguerions ainsi :

Le Magistère :

- oblige parce qu'il est le Magistère et que, en tant que tel, il enseigne toujours la Vérité.

- n'oblige pas parce qu'il a cessé d'être le Magistère ou ne l'a jamais été.

Qu'est-ce que le Magistère ? (réf. *Salaverri, De Ecclesia I. 2, éd. Bac, tesis 12, num. 504, p. 655*) :

Munus tradendi Doctrinam a legitima auctoritate (la charge ou la fonction de la légitime autorité de transmettre la Doctrine).

Cela suppose deux choses :

- dans le maître : le pouvoir et l'office de transmettre la Doctrine (donc, la Vérité)
- dans les disciples : l'obligation et le droit de recevoir l'instruction (parce que ce qu'enseigne le Magistère authentique ne peut qu'être vrai = office d'enseigner la Doctrine)

Il suffit, donc, que celui qui détient l'Autorité Magistérielles manifeste la volonté d'enseigner, transmettant la Doctrine, pour que les disciples soient obligés à l'assentiment sinon nous ne saurions jamais quand nous devons croire et à quelles choses.

Le Magistère n'erre pas parce qu'il a raison (et il a effectivement raison), mais parce qu'il ne peut errer puisqu'il obligerait les autres à l'erreur.

Le Pape Léon XIII dit : « *Si (le Magistère) pouvait en quelque manière être faux, il s'ensuivrait, ce qui est évidemment absurde, que Dieu lui-même serait l'auteur de l'erreur dans l'homme* » (Acta Apostolicæ Sedis 28, 721).

Dans le même deuxième point, sixième paragraphe, l'auteur prétend que le Concile Vatican II « demeurera avant tout celui qui a proclamé Marie, Mère de l'Église ». Voici une affirmation complètement opposée à celle d'un témoin oculaire (très respecté dans la FSSPX, au moins en paroles), celle du Père Berto, théologien de Mgr Lefebvre durant le Concile qui, avec beaucoup d'amertume, affirme que le Concile n'a pas voulu dédier un schéma à la Vierge pour ne pas perturber les protestants. À ce sujet, il suffit de lire dans le livre du professeur Roberto de Mattei, « Vatican II, une histoire à écrire », édition Muller, 2013, p. 194-198, que nous plaçons en note au pied de ces réflexions. S'il y eut un Concile peu Marial dans l'histoire de l'Église, ce fut précisément Vatican II. *Contra factum non fit argumentum* (aucun argument ne vaut contre le fait) (en note, le texte du professeur de Mattei).

### *Ad Tertium :*

Dans le troisième point de son article, l'auteur parle de la solution proposée par l'extrême contraire ou « extrême gauche », à savoir, l'absolutisme magistériel. Dit en peu de mots, il s'agit, selon l'auteur, de la prétention à faire accepter comme indiscutable tout ce que le « Pape » aujourd'hui enseigne ou affirme comme magistériel. Rappelons que nous avons dit que l'auteur cite comme auteurs de référence sur ces sujets du Traité de l'Église, le Cardinal Billot, Zapelena, Salaverri entre autres (note 18 de l'article).

Voyons le jugement que porte l'auteur au sujet de cette position de l' « extrême gauche » comparée avec son sommet intermédiaire entre deux erreurs :

« L'autorité magistérielle ne doit ainsi pas être confondue avec l'autoritarisme coercitif des scribes et des pharisiens (d'hier et d'aujourd'hui) par lequel on prétend, en profitant de la fonction que l'on recouvre, que les fidèles adhèrent à une doctrine quelconque. Ceux qui détiennent le pouvoir magistériel ne peuvent ainsi pas se contenter de réclamer, de prétendre, de contraindre à adhérer à une doctrine pour promulguer un acte du Magistère. Il ne suffit pas d'écrire sur un texte : « Magistère authentique ». Il faut enseigner avec autorité, au nom et par l'autorité de Jésus-Christ, en montrant l'enracinement de cet enseignement dans la Tradition de l'Église et sa continuité avec les enseignements précédents du Magistère. » (Troisième point, troisième paragraphe). Il est utile de dire que ces caractéristiques sont celles du Magistère solennel Extraordinaire, non celles du Magistère Ordinaire.

Voyons ce que dit à ce sujet le Père Joaquin Salaverri S.J. Dans son livre *De Ecclesia Christi, Sacrae theologiae Summa T. I, Bac* (5<sup>e</sup> édition), Madrid, p. 701 n° 647-648. Ce théologien est nommé par l'Abbé Citati, auteur de l'article, comme une référence en la matière (Note 18 de son article) :

« De plus, le Souverain Pontife a dans l'Église **toute la plénitude du pouvoir suprême** (Denzinger 1831). Donc, il doit l'avoir de toute manière comme celle-ci s'exerce dans l'Église. Dans l'Église, elle s'exerce de deux manières, extraordinaire (solennelle) et ordinaire. Donc, le Souverain Pontife a le pouvoir de l'infailibilité aussi de façon ordinaire » (n° 647, œuvre citée).

« De plus, pour exercer son infailibilité dans les choses de la Foi et des Mœurs, ce sur quoi les auteurs ne discutent pas, il n'est pas nécessaire que le Pontife Romain utilise la forme extraordinaire ou solennelle, ce qui est le propre jugement **Ex Cathedra** ; mais il lui suffit d'utiliser n'importe quelle autre forme ordinaire et commune, parmi celles qu'il utilise pour enseigner l'Église universelle, à condition qu'il exprime son intention d'enseigner infailliblement » (n° 648, œuvre citée). « cette façon ordinaire d'enseigner infailliblement, le Pontife Romain l'utilise quand il propose en matière de Foi et de Mœurs une Doctrine qui doit être crue et absolument soutenue » (n° 648, paragraphe suivant, œuvre citée).

« Donc, de l'intention certaine et manifeste d'obliger tous les fidèles à l'assentiment, on peut en déduire l'exercice du Magistère Ordinaire infaillible » (n° 648,

dernier paragraphe, œuvre citée).

### ***Du danger des vieux manuels :***

À la fin de son troisième point, l'auteur de l'article fait une affirmation stupéfiante en se référant aux livres qui ont abordé le thème du Magistère, et que lui-même a loué dans sa note 18 : [Les sédévacantistes et les absolutistes du Magistère] « ont notamment en commun le défaut de ne pas vouloir voir de nuances dans la réalité, et de lire la réalité exclusivement à la lumière des principes qu'on trouve dans les vieux manuels préconciliaires d'ecclésiologie (pour l'époque très louables) mais de ce point de vue désormais en partie inactuels. »

Il y a ici deux erreurs grotesques :

- la réalité du Magistère change.
- Changeons donc les manuels.

L'auteur a affirmé la même chose, deuxième point, quatrième paragraphe de son article : « il est certainement indéniable que la conception du Magistère a subi un profond changement au cours des dernières décennies (il suffit de penser, comme signes externes de ce changement, au fait que le nombre des interventions magistérielles a énormément augmenté, alors que leur solennité diminuait proportionnellement et qu'aux organes traditionnels d'autres, de plus en plus nombreux, se sont ajoutés, telles les différentes Commissions pontificales et théologiques, dont l'autorité n'est pas toujours tout-à-fait claire). »

Notons d'abord que les changements profonds auxquels fait allusion l'auteur sont : le nombre des interventions qui a augmenté énormément, la moindre solennité, les nouvelles commissions. Le lecteur admettra que le nombre de quelque chose ou sa moindre solennité n'altère en rien sa nature, dans le cas présent, celle du Magistère Ordinaire, et que, les Commissions, auxquelles il fait allusion, sont celles que l'église conciliaire a établies pour consolider les changements postérieurs à Vatican II.

L'Ecclésiologie des vieux manuels est plus que suffisante pour expliquer ce qu'est le Magistère de l'Église, comment il oblige et quand cela arrive, puisqu'elle ne fait que raisonner à partir des définitions dogmatiques des Conciles (particulièrement Vatican I) et de l'enseignement ininterrompu des Pontifes et des Docteurs, comme, par exemple, dans les textes que nous avons déjà cités.

« La conception du Magistère a subi un profond changement », oui, c'est clair, mais non pas un changement selon l'esprit de la Sainte Église, mais un changement à partir des innovations conciliaires. Ce serait la même chose de dire « la conception de la Sainte Messe a subi un profond changement à partir de la nouvelle messe, en 1969, en sorte que les vieux manuels sur le Saint Sacrifice seraient aujourd'hui inactuels ». Ainsi comme les cardinaux Ottaviani et Bacci dirent que la nouvelle messe s'écartait de manière impressionnante de la théologie catholique de la Messe, de la même manière, nous

pourrions le dire de la nouvelle conception du Magistère de l'Église.

*Quels sont les mobiles de l'auteur ?*

*Quels motifs le font raisonner ainsi ? :*

Partons de l'affirmation que l'intention de l'auteur nous échappe, bien que l'intention manifeste de l'article nous ne échappe pas, à savoir :

- c'est une erreur de dire que si le Magistère enseigne des erreurs, même en disant qu'il veut enseigner et que cette doctrine doit être crue, là n'est pas le maître, à savoir, le Pape ;
- c'est une erreur de dire que si les détenteurs du Magistère veulent enseigner manifestement des erreurs et les imposer, cela soit partie du Magistère, alors même que le Maître reconnu comme tel (le Pape) affirme que c'est bien cela le Magistère.

La Sainte Église définit clairement le Magistère. Répétons la phrase de sa Sainteté Léon XIII : « Si (le Magistère) pouvait en quelque manière être faux, il s'ensuivrait, ce qui est évidemment absurde, que Dieu lui-même serait l'auteur de l'erreur dans l'homme » (Acta Apostolicæ Sedis 28, 721).

Par exemple, par rapport à la canonisation des Saints, le Cardinal Prospero Lambertini (éminent thomiste), ensuite Pape qui régna sous le nom de Benoît XIV, dit, en 1734 : « Le Souverain Pontife ne peut engager l'Église dans l'erreur quant à la règle des mœurs, en proposant à sa vénération, par un acte de pleine autorité apostolique, un pécheur » (Dictionnaire Apologétique de la Foi Catholique, d'Alès, col. 1132 et suivantes).

Saint Thomas d'Aquin enseigne la même chose : « dans l'Église, il ne peut y avoir d'erreur condamnable, ce serait une erreur condamnable si on vénérât comme Saint quelqu'un qui fut un pécheur, parce que quelques uns, connaissant ses péchés, croiraient que cela est faux (...) et, si cela arrivait, ils pourraient être amenés à l'erreur (possent ad errorem perduci) » (Quodlibet IX, q. 7, a. 16).

Le Magistère est ce qu'il est, et il fonctionne comme il fonctionne, sinon il n'est pas le Magistère, non pas que nous puissions décider de ce qu'est l'enseignement et de ce qui ne l'est pas (même approuvé par le prétendu « Maître »), mais parce que remplissant les conditions du Magistère, il enseigne cependant l'erreur et l'impose, donc son auteur ne peut jouir du Magistère Universel.

Évidemment, si on nie que ces Papes soient Papes, il est ridicule d'aller à Rome demander un espace pour la Tradition à côté de la nouvelle messe.

La solution de compromis n'est pas de tirer les conclusions de la Doctrine de toujours (comme cela devrait être), mais d'atténuer ou de changer la Doctrine, en affirmant que la Règle Prochaine de la Foi peut mesurer n'importe quelle chose et de n'importe quelle manière, et que nous, ou comme le dit l'auteur, « ceux qui ont la compétence » (cinquième point, troisième tiret in fine) décident de ce que nous devons accepter ou

rejeter de l'enseignement de l'église conciliaire.

C'est affligeant venant d'un auteur qui, ou n'a pas appris la Doctrine, ou l'a apprise comme il l'a reçue, puisque ses Supérieurs en Italie publient son article sur la Page Officielle. Cela est doublement affligeant.

9 janvier 2018.

**+ Mons. Andrés Morello.**



NOTE :

Roberto de Mattei, *Vatican II, une histoire à écrire*, édition Muller, 2013, p. 194-198.

« *L'offensive antimaximaliste est déclenchée* »

Le signal de l'offensive antimaximaliste fut la publication, alors que la deuxième session était imminente, de l'ouvrage du même Laurentin, *La Question Mariale*, dans lequel le « mouvement marial » était présenté comme « *un problème* ». « *Sans doute le mouvement marial est-il fécond, fervent, prospère – écrivait Laurentin – Mais son abondance n'est-elle pas excessive ? Son intensité fiévreuse ? Son développement spécialisé, en partie pathologique ?* ». La mariologie contemporaine, caractérisée par « *une abondance de littérature* », présentait, d'après Laurentin, une tendance « *a prioristique* », du fait de son engagement dans l'exaltation inconditionnée de la Sainte Vierge. Il fallait donc « purifier » cette tendance afin de la rendre compatible avec les exigences de l'œcuménisme et de la nouvelle théologie.

La ligne minimaliste que le mariologue français suggérait de suivre était celle, typiquement hypocrite, du « troisième parti » : ni « *un christianisme de la Vierge dans lequel saint Paul ne se reconnaîtrait pas* », ni « *un christianisme sans la Vierge qui ne serait plus catholique* ». Cette configuration recueillit la sympathie des modérés, et surtout le soutien des médias, dont Laurentin, théologien-journaliste, connaissait bien les mécanismes.

Le livre de Laurentin fut minutieusement réfuté par un grand mariologue, le Père de Aldama, sur la demande du Père Balic et du Père Roschini, qui intervint à son tour dans la polémique par une brochure intitulée *La cosidetta « questione mariana »* (La soi-disant « question mariale »). (...)

Les « minimalistes » jouissaient du soutien de Jean XXIII qui, en 1954, soit six mois avant l'encyclique de Pie XII *Ad Cæli Reginam* qui instituait la fête de la royauté de Marie, avait manifesté le caractère « *irrésolu* » de son esprit, face à une nouvelle fête de la Royauté de Marie, « *craignant un grave préjudice pour l'efficacité apostolique déployée en vue de ramener l'unité de la Sainte Église catholique dans le monde* ». Ce qui explique que le Pape Roncalli était disposé à accueillir les instances des « minimalistes », qui accusaient les « maximalistes » de préjuger de l'œcuménisme. Paul VI partagera cette ligne minimaliste. Sa dernière intervention pendant les travaux de la commission préparatoire était le 20 juin 1962, lorsqu'il s'était rangé avec le cardinal Liénart, contre la proposition de conférer à la Vierge le titre de « médiatrice », qu'il avait traitée « *d'inopportune et même dangereuse* ». Le Père Bevilacqua confia ainsi à Dom Helder Camara : « *J'attire l'attention du Pape chaque fois que je vois un bon livre comme la Question mariale de René Laurentin, ou encore les livres sur le concile écrits par Hans Küng. Il aime beaucoup Rahner et Häring. Et moi aussi.* » (...)

En janvier 1963, après la clôture de la première Session, la commission de coordination du Concile décida que le schéma sur la bienheureuse Vierge Marie, Mère de

l'Église devait être traité indépendamment du schéma *De Ecclesia*. (...)

### *Le succès des « minimalistes »*

Le 30 septembre 1963, jour de l'ouverture du débat, les « minimalistes » demandèrent aussitôt, par la bouche du cardinal Frings, d'absorber dans le schéma sur l'Église tout ce qui concernait la bienheureuse Vierge Marie, afin de faciliter le dialogue œcuménique avec les frères séparés. Le jour suivant, le cardinal Silva Henriquez à son tour soutint qu'en Amérique latine, la dévotion à la Vierge Marie dépassait les limites de la dévotion chrétienne et que l'approbation d'un schéma sur la Sainte Vierge aggraverait la situation. Il soutenait par conséquent, au nom de 44 évêques des pays latino-américains, la proposition du cardinal Frings. Au cours de cette même matinée, la même déclaration fut faite par Mgr Garrone, archevêque de Toulouse, au nom de « nombreux évêques français », par Mgr Elchinger et par Mgr Mendez Arceo.

Le 4 octobre, la hiérarchie d'Angleterre et du Pays de Galles intervint en faveur de la proposition de Frings ; pendant ce temps, le même jour, un texte rédigé par les Pères servites était distribué aux Pères conciliaires, qui suggérait quant à lui qu'au titre de « médiatrice », on emploie aussi pour Marie celui de « Corédemptrice ». Le Père Balic, expert de la commission théologique, diffusait à son tour un document, dans lequel il exposait les raisons pour lesquelles il fallait garder à part du schéma sur l'Église celui sur la bienheureuse Vierge Marie. Même le cardinal Arriba y Castro, archevêque de Tarragone, prenant la parole au nom de 60 évêques espagnols, déclarait que, vu l'importance de la Mère de Dieu dans l'économie de la Rédemption, contrairement à ce qui avait été soutenu jusque-là, il serait préférable d'adopter un schéma séparé sur la bienheureuse Vierge Marie.

La discussion se poursuivit (...). Le 24 octobre, les cardinaux modérateurs annoncèrent que, vu le grand nombre de Pères qui avaient demandé l'inclusion du schéma sur la bienheureuse Vierge Marie dans celui sur l'Église, le Saint Père avait chargé la commission doctrinale de choisir deux de ses membres pour exposer les différentes positions. La commission désigna le cardinal Rufino Santos, de Manille, comme avocat du schéma séparé, et le cardinal Franz König, de Vienne, comme auteur de l'incorporation. Le 24 octobre, les deux Pères conciliaires exposèrent dans l'*aula* leurs thèses opposées. (...)

Le 29, la question suivante fut soumise au vote : « *Plaît-il aux Pères conciliaire que le schéma sur la Très Sainte Vierge Marie, Mère de l'Église, soit revu de façon à constituer le chapitre VI du schéma sur l'Église ?* » Les résultats du vote furent 1 114 voix *pour*, et 1 074 *contre*. L'assemblée se trouvait pour la première fois coupée en deux, avec un écart de 40 voix seulement ; la division correspondait à celle de deux visions théologiques opposées et marquait, même si c'était de justesse, la victoire des « minimalistes ».